



● Les coopératives achètent une grande quantité de denrées alimentaires surtout en Ontario, au Québec et en Colombie britannique.

Les coopératives financières

Les coopératives d'épargne et de crédit (*credit unions* et «caisses populaires») sont des sociétés coopératives dont le but est d'accumuler les épargnes et de les prêter à leurs membres à des taux d'intérêt raisonnables. La *Rustico Farmer's Bank* qui a obtenu sa charte en 1864, dans l'Ile-du-Prince-Edouard, fut un précurseur de ces organisations de crédit.

Alphonse Desjardins a fondé la première caisse populaire en 1900, à Lévis (Québec). Il a créé deux autres caisses dans cette province avant l'adoption, en 1906, de la loi sur les syndicats coopératifs dont ce genre d'organisation relève sur le plan juridique. En 1930, le Québec comptait de nombreuses caisses populaires. Dans les autres provinces, les coopératives de crédit ne faisaient l'objet d'aucune législation régissant leur constitution en société et leur surveillance de sorte qu'elles n'y apparurent qu'en petit nombre et que la majorité d'entre elles firent faillite.

L'idée des caisses populaires s'est répandue aux Etats-Unis où leur conception se trouva modifiée pour donner naissance aux *credit unions* qui répondaient aux besoins des ouvriers (industries). La paroisse créait le lien d'association des membres des caisses populaires alors que, pour les *credit unions* c'était le lieu de travail. L'intérêt envers les coopératives de crédit s'est accru pendant la crise des années trente. En Nouvelle-Ecosse, la mise sur pied de ces sociétés préconisée par des représentants de l'Université Saint-François Xavier dans leurs cours d'agriculture, a remporté beaucoup de succès. Les directeurs d'entreprises industrielles commencèrent alors à voir l'importance que prenaient les coopératives de crédit aux yeux de

leurs employés. En quelques années, une législation appropriée fut adoptée dans toutes les provinces et l'on encouragea l'établissement de coopératives de crédit dans l'industrie et dans les agglomérations rurales. Le mouvement entra alors dans un état d'évolution rapide qui se poursuit encore aujourd'hui.

Le fait que les *credit unions* et les caisses populaires se sont mises, depuis peu, à offrir à leurs sociétaires, outre les services d'épargne et de prêts habituels, toute une gamme de services financiers (comptes de chèques personnels, prêts en première ou seconde hypothèque, coffrets de sûreté, mandats-poste, chèques de voyage, régimes d'épargne-retraite, retenues à la source et services de consultation financière) a entraîné une augmentation considérable du nombre d'adhésions, et du même coup, une baisse du nombre des sociétés; une seule coopérative regroupant toutes sortes de services sous un même toit peut, en effet, en remplacer plusieurs qui n'assuraient que des services limités.

Les *credit unions* et les caisses populaires ont plus de sociétaires et possèdent un actif plus important que tous les autres genres de coopératives réunies. En 1977, elles comptaient 3.835 associations et plus de 8.500.000 membres; leur actif total s'élevait à 19,4 milliards de dollars et leurs prêts totalisaient 14 milliards de dollars. C'est encore au Québec, d'où émane ce mouvement que la participation aux coopératives financières connaît le plus d'ampleur. Il existe des *credit unions* et des caisses locales qui en sont membres et à qui elles prêtent de l'argent; dans certains cas, elles consentent également des prêts à d'autres organisations coopératives. Elles recrutent la plupart de leurs membres parmi les *credit unions* et les caisses populaires locales, mais aussi parmi les coopéra-